Médiateur ou médiatrice en santé

de préférence roumanophone

Fiche de poste

Employeur	Association pour l'Accueil des Voyageurs ASAV
Public	Migrants dits « Roms » en habitat précaire
Lieu	Siège à Nanterre avec déplacements réguliers sur les lieux de vie, principalement dans le Val-d'Oise
Contrat	CDI à temps plein
Rattachement	Sous la responsabilité de la direction, en lien étroit avec l'équipe salariée

Contexte du poste

Depuis 1990, l'ASAV agit pour l'accès aux droits, la dignité et la lutte contre les discriminations, notamment auprès des personnes dites « roms » vivant en bidonvilles ou squats. Membre de la FNASAT-GV et du CNDH Romeurope, l'association développe une médiation en santé fondée sur l'aller-vers, l'accès au droit commun et le renforcement du pouvoir d'agir des personnes.

Le médiateur ou la médiatrice en santé facilite l'accès effectif aux droits, à la prévention et aux soins des personnes. À l'interface entre les personnes et les institutions, il ou elle évalue les besoins, sécurise les parcours de santé, lève les obstacles administratifs, linguistiques et culturels, et favorise une relation durable et autonome avec les services de droit commun.

Missions et activités principales

Aller vers et créer une relation de confiance

- Intervenir régulièrement dans les bidonvilles, squats et autres lieux de vie du territoire et y rencontrer les personnes de manière inconditionnelle
- Repérer leurs besoins de santé et les situations de vulnérabilité, proposer une écoute active et ajuster l'accompagnement au niveau d'autonomie de chaque personne.
- Assurer des permanences d'accueil et de médiation en santé dans les locaux de l'association et, lorsque cela est pertinent, sur les lieux de vie.

Faciliter l'accès aux droits et aux soins

- Informer sur l'organisation du système de santé français et sur les dispositifs de protection sociale.
- Accompagner l'ouverture, le maintien et le renouvellement des droits, notamment l'Aide médicale d'État et la Complémentaire santé solidaire, et prévenir les ruptures de prise en charge.
- Orienter vers les professionnels et structures adaptés, aider à la prise de rendez-vous et, lorsque la situation le nécessite, accompagner physiquement les personnes.
- Soutenir la continuité des parcours de soins, en particulier pour les femmes enceintes, les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes vivant avec une maladie chronique ou infectieuse.

Concevoir et animer des actions collectives

- Concevoir avec les professionnels du territoire concernés, organiser et évaluer des ateliers de prévention, de promotion de la santé, de dépistage et d'éducation à la santé à partir des besoins repérés avec les habitants.
- Faire avec les personnes accompagnées, en s'appuyant sur leurs ressources et capabilités individuelles et collectives, dans une démarche de santé communautaire.
- Aborder notamment la vaccination, la santé maternelle et infantile, le suivi périnatal, la santé sexuelle, la contraception, les addictions, les maladies transmissibles, les maladies chroniques et les dépistages des cancers.
- Créer ou adapter des supports accessibles, illustrés ou multilingues et vérifier la bonne compréhension des messages.
- Mobiliser les professionnels de santé nécessaires à la réalisation des interventions et campagnes sur les lieux de vie.
- Contribuer ainsi à l'évolution de leurs pratiques professionnelles.

Développer le partenariat et la coordination territoriale

- Créer et développer des partenariats avec tous les services potentiellement concernés : services sociaux et services d'Urgence des hôpitaux, Permanences d'accès aux soins de santé, Dispositifs d'appui à la coordination, CPTS, Centres municipaux de santé, CCAS des communes, Protections maternelles et infantiles, centres de vaccination, partenaires associatifs…
- Participer à la coordination des interventions, partager les informations strictement nécessaires dans le respect du consentement et contribuer à la résolution des situations complexes.
- Sensibiliser les professionnels aux conditions de vie, aux obstacles d'accès aux soins et aux risques de discrimination rencontrés par les personnes roms.
- Développer la participation aux espaces d'échanges et de coordination existants sur le territoire et y représenter l'ASAV en lien avec les missions confiées.

Contribuer au Programme national de médiation en santé

- Participer à l'ensemble des réunions du Programme national de médiation en santé organisées par la FNASAT-Gdv.
- Partager les constats et pratiques de terrain, mettre en œuvre les outils communs du programme et contribuer aux travaux et remontées du réseau national dans une logique collaborative.

Suivre l'activité et contribuer à son évaluation

- Renseigner régulièrement les outils de suivi individuels et collectifs dans le respect de la confidentialité et des règles de protection des données.
- Suivre les indicateurs quantitatifs et qualitatifs : personnes accompagnées, interventions, accès aux droits et aux soins, actions collectives, partenariats, obstacles rencontrés, évolution de l'autonomie et effets des actions.
- Analyser les données, alerter sur les évolutions ou risques sanitaires et contribuer aux bilans, rapports d'activité, demandes de financement et évaluations du programme.

Profil et qualités professionnelles

- Formation de niveau bac + 2 minimum dans le champ social, médico-social, sanitaire, de la médiation ou de l'intervention sociale.
- Expérience en médiation en santé, accès aux droits ou accompagnement de personnes en situation de précarité appréciée.
- Maîtrise indispensable du français et très souhaitée du roumain, à l'oral comme à l'écrit
- Bonne connaissance du système de santé et de la protection sociale en France.
- Qualités d'écoute et de reformulation, sens du contact, capacité d'adaptation et aptitude à instaurer une relation de confiance dans un contexte interculturel.
- Autonomie, rigueur, sens de l'organisation et du travail en équipe ; aisance avec les outils bureautiques et les outils de suivi d'activité.

Posture professionnelle et cadre éthique

- Adopter une posture de médiation impartiale, respectueuse, non jugeante et ajustée aux besoins de chaque personne.
- Respecter la dignité, le libre choix, le consentement, la confidentialité, la vie privée et le rythme des personnes accompagnées.
- Agir dans le cadre de ses compétences, identifier ses limites et solliciter l'équipe ou les professionnels compétents lorsque la situation l'exige.
- Prévenir toute forme de discrimination, respecter la diversité des parcours et ne pas essentialiser les personnes au regard de leur origine réelle ou supposée.
- Conserver la juste distance professionnelle, rendre compte de son action et respecter le cadre éthique, déontologique et institutionnel.
- S'engager à respecter les valeurs de la République française, y compris la laïcité.

Conditions d'emploi

- CDI à temps plein, basé au siège de l'ASAV à Nanterre.
- Déplacements fréquents sur les lieux de vie et auprès des partenaires, principalement dans le Val-d'Oise.
- Rémunération selon la convention collective ALISFA et l'expérience.
- Mutuelle et prise en charge de 50 % des transports en commun.
- Permis B (boite manuelle) exigé.

Candidature

Envoyer un CV et une lettre de motivation à direction@asav92.fr